



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

PAC

Question écrite n° 38153

Texte de la question

Mme Christine Boutin appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur l'incidence qu'a eue la réforme de la PAC sur le secteur des céréales. Un rapport spécial sur ce sujet a été publié au Journal officiel des Communautés européennes du 8 juillet 1999 par la Cour des comptes de l'Union européenne, dans lequel il était énoncé que les compensations octroyées aux céréaliculteurs, à cause des baisses de prix occasionnées, ont été supérieures aux pertes. Les chiffres fournis en la matière semblent contestables, notamment celui du pourcentage d'augmentation du revenu des ménages agricoles par unité de travail en 1995 par rapport à 1992 qui serait de 95 % en céréales. Or, à ce moment-là, la diminution du nombre des agriculteurs était de l'ordre de 4 à 5 % par an. En outre, ces chiffres ne sont pas en accord avec ceux de l'INRA et ceux des publications annuelles de la Commission européenne, et ne sont pas approuvés de façon générale par les agriculteurs eux-mêmes. C'est pourquoi, elle lui demande d'expliquer et de justifier la procédure qui a permis à la Cour des comptes d'obtenir de tels résultats.

Texte de la réponse

Le rapport spécial n° 2-99 de la Cour des comptes de l'Union européenne relatif à la réforme de la PAC sur le secteur des céréales fait apparaître dans son graphique de la page 21 une augmentation de 95 % du revenu dans les exploitations céréalières entre 1990 et 1995. Cette donnée est tirée des données du Réseau d'information comptable agricole (RICA) européen, qui centralise un échantillon représentatif de comptabilités détaillées d'exploitations agricoles professionnelles. Contrairement à ce qu'indique le titre du graphique, il ne s'agit donc pas de revenu des ménages agricoles concernés, mais du revenu dégagé par les exploitations du fait de l'exercice de leur activité agricole (« revenu de l'exploitant et de sa famille », concept européen très proche du résultat comptable net de l'exploitation), ramené à la quantité de travail non salarié correspondante (en équivalent temps plein). Ce revenu d'activité est par nature très sensible à l'évolution de la conjoncture, qui, sur la période considérée, a été favorable aux producteurs de céréales dans tous les pays de l'Union européenne. Cela peut être illustré plus particulièrement par l'analyse des résultats français. Le RICA français fait ressortir une croissance de l'ordre de 80 % du résultat courant avant impôt (par unité de travail) dans les exploitations céréalières entre 1990 et 1995, soit une hausse d'un peu moins de 60 % en valeur réelle (c'est-à-dire en corrigeant de la hausse des prix). Plus précisément, le résultat comptable de ces exploitations a légèrement régressé entre 1991 et 1992, mais s'est ensuite nettement redressé entre 1992 et 1995. Sur cette période, l'instauration des aides compensatrices a pratiquement équilibré la baisse des prix de production, tandis que les charges se sont réduites : la baisse des prix des produits pétroliers et des engrais s'est ajoutée à la concentration des quantités utilisées consécutive au gel des terres. La forte amélioration du revenu des exploitations de grandes cultures (céréales et autres) s'est interrompue au cours des dernières années : les subventions se sont stabilisées au terme de la période de mise en place de la réforme, tandis que les prix des céréales ont été orientés à la baisse en 1997 et 1998 du fait des fortes disponibilités mondiales. En France, l'augmentation du résultat courant avant impôt par unité de travail non salarié a été de 55 % sur l'ensemble de la période 1990-1998, soit de 6 % par an en moyenne en valeur courante, et de 4 % en valeur réelle. Cette

évolution est à rapprocher de l'augmentation d'un peu plus de 4 % par an de la surface moyenne des exploitations concernées, tandis que le volume de main d'oeuvre non salariée par exploitation est resté pratiquement constant sur la période. Les résultats comptables collectés par le RICA permettent d'isoler les prélèvements privés opérés par les exploitants sur les résultats de leur exploitation, afin de subvenir aux dépenses de leur famille : l'évolution de ces montants, qui approchent la part du revenu du ménage tirée de l'activité agricole, est moins heurtée que celle du résultat comptable : pour les exploitations de grandes cultures françaises, les prélèvements ont augmenté de 14 % entre 1990 et 1995 (soit de 2,6 % par an), puis se sont accélérés au cours des trois années suivantes (+ 4,5 % par an en moyenne). Les résultats annuels du R.I.C.A. français sont publiés et analysés par le Service central des enquêtes et études statistiques (SCEES) du ministère de l'agriculture et de la pêche : la dernière publication détaillée, relative aux résultats de 1997, est parue dans les Cahiers n° 38-39, juin 1999. Les résultats de 1998 seront publiés prochainement.

Données clés

Auteur : [Mme Christine Boutin](#)

Circonscription : Yvelines (10^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 38153

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 novembre 1999, page 6766

Réponse publiée le : 3 avril 2000, page 2122